

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

- EHPAD Armand TRUCHOT -

ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE

L'accompagnement de la fin de vie vise à assurer des soins de confort adaptés, dans le respect des volontés du résident. La famille est écoutée et soutenue, avec la possibilité de rester auprès de son proche. Des prescriptions anticipées personnalisées sont établies, et une attention est portée aux autres résidents après le décès.

ÉCOUTER

Être à l'écoute consiste à rester attentif aux besoins et envies de la personne accompagnée, en lui accordant des temps individuels dédiés.

INFORMER

Informé consiste à partager les données nécessaires dans le respect de l'accord de la personne et de la confidentialité. Le service veille également à afficher chaque jour les professionnels présents.

SOUTENIR SA LIBERTÉ DE CHOIX ET DE DÉCISION

Soutenir la liberté de choix consiste à prendre en compte les habitudes et envies de la personne, à respecter ses accords ou refus, et à l'associer à sa prise en charge médicale. Cela inclut également le respect de son culte et de ses habitudes alimentaires, y compris les régimes liés à la religion.

RESPECTER SA VIE PRIVÉE, SON INTIMITÉ, SA DIGNITÉ ET SON INTEGRITÉ

Respecter la personne implique de préserver sa vie privée et son intimité en frappant avant d'entrer, en se présentant, en fermant la porte et en veillant à la couvrir durant les soins ou les déplacements.

AGIR CONTRE LA DOULEUR PHYSIQUE ET MORALE

Agir contre la douleur consiste à interroger le résident, évaluer sa souffrance à l'aide d'échelles adaptées, puis la traiter et la soulager, y compris par des méthodes non médicamenteuses (changement de position, lunettes de réalité virtuelle, Snoezelen). Un temps d'échange est également accordé pour recueillir l'expression de la douleur morale.

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET INDIVIDUALISÉ

Assurer un accompagnement individualisé consiste à prendre en compte les besoins, attentes et souhaits de la personne, à respecter son rythme et à maintenir son autonomie en l'encourageant à participer aux actes du quotidien. La famille est associée à l'accompagnement, avec l'accord du résident.

GARANTIR UNE PRISE EN CHARGE CONFORME AUX BONNES PRATIQUES

La prise en charge repose sur le respect des bonnes pratiques (hygiène, éthique...), le questionnement en équipe lors des échanges et la traçabilité des actions réalisées.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ ET SATISFACTION

L'accompagnement respecte les besoins, souhaits et rythme du résident, favorise son autonomie et associe sa famille avec son accord, tout en prenant en compte sa satisfaction via réponses quotidiennes, enquête annuelle et moyens d'expression comme le CVS.